



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

Deuxième commission de l'Assemblée générale  
Point 55 de l'ordre du jour : troisième Conférence des Nations Unies sur les  
pays les moins avancés

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip  
Observatrice permanente

Nations Unies  
New York, 3 novembre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

M. le Président,

Je suis heureuse d'avoir l'occasion, dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur les pays les moins avancés, de souligner le rôle que jouent les parlements dans le soutien du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, ainsi que l'appui institutionnel de l'UIP à l'ONU, alors que nous progressons vers la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu en 2011.

Comme nous le savons tous, la réalisation des grands objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA dépend en premier lieu de l'amélioration de la gouvernance dans les pays concernés. Les parlements peuvent et doivent jouer un rôle énergique pour assembler les éléments de la gouvernance qui créent un environnement propice à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Comme nous l'avons dit dans notre message parlementaire à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: *les parlementaires sont particulièrement conscients de la nécessité de la bonne gouvernance, condition préalable au développement durable.*

En effet, l'institution parlementaire est indispensable à la bonne gouvernance et, par extension, au développement. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA et les Objectifs du Millénaire pour le développement donnent aux parlements l'occasion d'avoir une véritable influence sur la vie de leurs peuples. Néanmoins, la plupart des parlements des pays les moins avancés sont affaiblis par un exécutif dominant, et trop souvent en proie à l'inefficacité des pratiques et au manque de ressources et de compétences, ce qui les empêche d'exercer pleinement leur fonction de contrôle et leur fonction législative. Cette situation est aggravée par le fait que de nombreux parlements des PMA fonctionnent dans des contextes de conflit et d'après conflit et sont contraints de détourner leurs efforts pour restaurer la normalité dans leurs Etats, au détriment d'une planification à long terme.

Nous sommes redevables aux populations des PMA de s'employer à corriger ces disparités. Nous sommes heureux de coopérer avec les Nations Unies, en particulier avec le Bureau du Haut Représentant des pays les moins avancés, des pays enclavés sans littoral et des petits États insulaires en développement (OHRLLS) pour tenter de traiter certaines des difficultés auxquels les parlements des PMA sont confrontés. Nos efforts sont axés sur l'établissement de coalitions solides au sein de certains de ces parlements, pour aborder les questions fondamentales de la gouvernance et intégrer les objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA aux stratégies nationales de développement. Ce faisant, nous sommes très désireux de veiller à ce que ces stratégies expriment les priorités et les besoins des personnes auxquelles elles sont destinées. Dans le cadre du processus démocratique, nous voulons aussi nous assurer que les

parlements puissent effectivement tenir leurs gouvernements responsables de la mise en œuvre de ces stratégies.

La faiblesse générale des parlements des PMA se manifeste notamment par le fait que la plupart d'entre eux ne sont pas suffisamment outillés pour se consacrer de manière durable à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. C'est pourquoi l'ONU et l'OHRLLS ont élaboré un projet dont l'objectif est de faire jouer aux parlements un rôle plus actif pour sensibiliser le public au sujet du Programme d'action de Bruxelles, lancer un débat sur ses diverses dispositions et assurer sa bonne application. Le projet a commencé par une phase d'essai avec la réunion de dix parlements du groupe des PMA en Tanzanie en décembre 2007, qui a contribué à conceptualiser l'engagement parlementaire au Programme d'action de Bruxelles, et à aider les participants à mettre en place des groupes de soutien parlementaire pour promouvoir cet engagement. La réunion a également permis d'établir des contacts avec les agents de liaison du Bureau du Haut représentant dans les PMA et les représentants de l'ONU sur le terrain, qui fourniront en fin de compte une aide essentielle aux groupes parlementaires.

Les participants à la réunion ont décidé d'encourager leurs parlements à promouvoir plus activement la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, en tirant parti au maximum des mécanismes existant au sein de leurs parlements. Ils ont aussi souligné, entre autres, le fait que les parlements doivent agir en amont dans leur contrôle de l'aide en matière de développement, en faisant en sorte que cette aide corresponde aux besoins réels de la société et qu'elle ne traduise pas uniquement ce que les donateurs perçoivent comme étant prioritaire.

Dans sa prochaine étape, le projet UIP-OHRLLS s'étendra aux 49 parlements des PMA. Un certain nombre de missions sur le terrain à l'intention des parlements seront organisées avec le soutien des agents de liaison et des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

En complément de ces activités, l'UIP s'emploie aussi à renforcer la participation parlementaire à la gestion de l'aide publique au développement, qui donnera aux pays le sentiment qu'ils sont partie prenante à cette question. A cet effet, nous allons mener au moins deux études de cas, dont l'une en Zambie, pour illustrer la manière dont les parlements collaborent avec la communauté des bailleurs de fonds pour contribuer à renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement au niveau des pays.

M. le Président,

La coopération institutionnelle entre l'UIP et l'ONU concernant les pays les moins avancés dépasse largement le niveau du projet. Nous sommes heureux d'être associés aux préparatifs de la quatrième Conférence en 2011. Comme l'a

souligné le Secrétaire général dans sa note (A/63/284), les parlements sont invités à participer au niveau national et régional aux préparatifs qui doivent se dérouler au début de l'année prochaine. L'UIP tentera de faciliter cette interaction. Au niveau mondial, l'UIP organisera un forum dont les résultats contribueront directement à la Conférence elle-même. En outre, l'UIP continuera à contribuer aux consultations interorganisations prévues tout au long de l'année 2011.

Nous sommes satisfaits de la manière dont le Secrétaire général a structuré les préparatifs de la quatrième Conférence. En particulier, nous partageons sa préoccupation selon laquelle les préparatifs doivent être régis par des principes fondamentaux tels que «partenariat véritable» et «appropriation». C'est dans cet état d'esprit que nous apportons notre contribution, et nous sommes certains qu'il permettra d'obtenir les résultats escomptés.

Je vous remercie de votre attention.